

FICHES DE POSTES PARTICULIERS

MOUVEMENT 2018

I- Postes particuliers sans entretien

Fiches de 1 à 4

Comment candidater à un poste particulier sans entretien ?

1. Participer aux opérations de mouvement intra-départemental sur SIAM.

II- Postes particuliers soumis à entretien

- Postes à exigence particulière
- Postes à profil

Fiches de 5 à 29

Fiches de 30 à 32

Comment candidater à un poste particulier soumis à entretien ?

1. Renseigner le formulaire de candidature à un poste soumis à entretien (annexe 5).
2. En fonction de la fiche de poste, constituer un dossier de candidature (selon les situations : lettre de motivation, curriculum vitae, copie des diplômes requis ou déclaration d'intention pour les candidats aux certifications en cours durant l'année scolaire 2017-2018 ou en projet pour les années à venir).
3. Participer aux opérations de mouvement intra-départemental sur SIAM.

Calendrier des opérations :

Participation au mouvement sur SIAM	Du 16 mars au 30 mars 2018
Retour des formulaires et/ou des dossiers de candidature à la Direction académique – DIV1D	Date limite : 30 mars 2018
Commissions / Entretien (*)	Du 11 avril au 18 mai 2018

(*) Les convocations pour les postes à entretien seront transmises aux candidats à compter de la semaine 14 par I-PROF



Attention :

Seules les candidatures des enseignants qui auront, à la fois, transmis leurs dossiers de candidature, dans les délais précisés ci-dessus, et participé au mouvement dans SIAM, seront prises en compte.

RECAPITULATIF

POSTES PARTICULIERS SANS ENTRETIEN

- Fiche 1 :** Postes spécialisés « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire »
- Fiche 2 :** Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire
- Fiche 3 :** Dispositif ITEP Kerbeaurieux : Saint-Brieuc, Dinan (Léhon) et Guingamp : Adjoints (3 postes)
- Fiche 4 :** EREA Beaugard à Taden : Professeur des écoles et P.E. spécialisés faisant fonction d'éducateur

POSTES A EXIGENCE PARTICULIERE SOUMIS A ENTRETIEN

- Fiche 5 :** Poste d'enseignement des langues vivantes étrangères : Itinérant allemand
- Fiche 6 :** Coordonnateur pédagogique de l'ITEP
- Fiche 7 :** Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)
- Fiche 8 :** Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)
- Fiche 9 :** Enseignant référent auprès des élèves en situation de handicap
- Fiche 10 :** Poste spécialisé « dispositif de scolarisation » au collège Beaufeuillage de Saint-Brieuc
- Fiche 11 :** Poste enseignant spécialisé – Maison d'arrêt de Saint-Brieuc
- Fiche 12-A :** Poste spécialisé – Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0,5 ETP)
- Fiche 12-B :** Adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH
- Fiche 12-C :** Coordonnateur du pôle enfance de la MDPH
- Fiche 13-A :** Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Site de Quévert
- Fiche 13-B :** Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Sites de Lannion-Paimpol
- Fiche 13-C :** Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D – Site de Saint-Brieuc
- Fiche 14 :** Classe relais – Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc
- Fiche 15 :** Classe/atelier-relais ou « classe SAS » (0,5 ETP) et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5 ETP)
- Fiche 16 :** Poste en unité d'enseignement pour enfants TSA (Troubles spécifiques du spectre de l'autisme)
- Fiche 17 :** Poste de soutien : scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
- Fiche 18 :** Poste de coordonnateur CASNAV
- Fiche 19 :** Postes de conseillers pédagogiques auprès des IEN
- Fiche 20 :** Poste d'enseignant référent pour les usages du numérique (Erun)
- Fiche 21 :** Poste « Plus de maîtres que de classes »
- Fiche 22 :** Poste « EANA - Elèves allophones nouvellement arrivés – du premier degré » à Lamballe
- Fiche 23 :** Poste « EANA - Elèves allophones nouvellement arrivés – du premier degré » à Rostrenen
- Fiche 24 :** Poste « EANA - Elèves allophones nouvellement arrivés – du premier degré » au Mené – E.E.PU Le Mené Est
- Fiche 25 :** Poste « EANA - Elèves allophones nouvellement arrivés – du premier degré » à Saint-Brieuc – E.E.PU Cesson Croix Rouge
- Fiche 26 :** Poste d'enseignant de classe maternelle « classe passerelle »
- Fiche 27 :** Poste de direction d'école totalement déchargé : Ecole du Bois Gilbert – Yffiniac
- Fiche 28 :** Poste de direction d'école totalement déchargé : Ecole du Mené Est – site de St-Jacut du Mené
- Fiche 29 :** Poste de direction d'école totalement déchargé : RPI Plélo Trégomeur

POSTES A PROFIL SOUMIS A ENTRETIEN

- Fiche 30 :** Postes de conseillers pédagogiques départementaux auprès de l'IENA
- Fiche 31 :** Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire – Secteur du Mené et des Moulins
- Fiche 32 :** Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire Saint-Brieuc

Postes spécialisés : « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire en collège »

RNE	ETABLISSEMENT	OPTION	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0221127F	BROONS Monnet	OPTION D	1		
0221623V	DINAN Broussais	OPTION D	1		
0220197V	GUINGAMP Prévert	OPTION D	2		
0221537B	LAMBALLE Tery	OPTION D	1		
0221931E	LANNION Coppens	OPTION D	2		
0221509W	LOUDEAC Les Livaudières	OPTION D	1		
0220038X	PLANCOET Chateaubriand	OPTION D	1		
0220185G	SAINT BRIEUC Le Braz	OPTION D	1		
0220054P	SAINT BRIEUC Racine	OPTION D	1		
0221568K	PLOEUC-L'HERMITAGE Guillevic	OPTION D	1		
0221621T	PLOUFRAGAN La Grande Métairie	OPTION D	1		
0221542G	PONTRIEUX Charles Brochen	OPTION D	1		
0221039K	PLERIN J. Léquier	OPTION D	1		

Postes d'enseignant du premier degré chargé de la coordination d'un dispositif ULIS-collège pour élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC).

CADRE GENERAL

L'enseignant coordonnateur en ULIS-collège exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et est placé sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'IEN ASH pour le volet pédagogique.

MISSIONS de l'enseignant coordonnateur en ULIS-collège :

- Dispenser un enseignement adapté aux possibilités des élèves afin de consolider et de développer l'autonomie sociale et scolaire. Enrichir les savoirs scolaires, culturels et sociaux.
- Mettre en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) conformément aux décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Coordonner les activités au sein du dispositif ULIS, et assure la liaison avec les personnels des services spécialisés, l'accompagnant humain et les enseignants
- Favoriser l'inclusion en communiquant outils et adaptations aux équipes pédagogiques

COMPETENCES

- Connaissance des besoins particuliers des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures d'orientation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange permettant un travail en partenariat, avoir le sens de l'initiative
- Posséder rigueur et capacité d'organisation

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**Poste d'enseignant spécialisé pour l'aide
à la scolarisation en milieu ordinaire**

- 1 poste option B : SAAAIS St Brieuc : 0,50 ULIS option B + 0,50 SESSAD

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221507U	ST BRIEUC	MARCELLIN BERTHELOT	ST BRIEUC Est	CLIS (CHV) OPTION B	1		

MISSIONS

- Aider et accompagner la scolarisation en milieu ordinaire des élèves pris en charge par un SESSAD, sa mission première est l'enseignement.
- Se rendre régulièrement dans les établissements scolaires afin de reprendre avec les élèves, pris en charge par un SESSAD, les apprentissages qui se sont avérés difficiles.
- Collaborer avec l'enseignant responsable de l'élève pour optimiser la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation
- Apporter à l'enseignant qui accueille l'élève pris en charge par un SESSAD son éclairage d'expert sur l'organisation et l'amélioration possible des activités.

L'enseignant spécialisé pour l'aide à la scolarisation en milieu ordinaire doit être consulté en cas de difficulté et donner son avis sur les conditions de scolarisation.

Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

Pour ces différents postes, les personnes intéressées devront se renseigner auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07).

**DIPOSITIF ITEP Adjoints (3 postes) :
Saint-Brieuc, Dinan -Léhon et Guingamp**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT / ADRESSE	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221110M	SAINT-BRIEUC	Bd Pasteur	ST BRIEUC ASH	Option D	1.00		
0220829G	GUINGAMP	7 rue Saint-Yves	ST BRIEUC ASH	Option D	1.00		
0220968H	DINAN - LEHON	4 allée du Château	ST BRIEUC ASH	Option D	1.00		

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH les enseignants exerceront sur une unité d'enseignement, au sein du dispositif ITEP géré par les PEEP 22, auprès d'enfants ou adolescents présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC) dans le cadre suivant :

- **Sur le site de Guingamp** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- **Sur le site de Dinan Léhon** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.
- **Sur le site de Saint-Brieuc situé boulevard Pasteur** : l'enseignant exercera sur une unité d'enseignement auprès d'élèves accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.

MISSIONS

- Assurer un enseignement adapté auprès d'élèves présentant d'importantes difficultés psychologiques dont l'expression perturbe les apprentissages
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Participer avec le coordonnateur pédagogique, en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP, à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant, aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du dispositif ITEP et les enseignants des écoles accueillant des élèves du dispositif sur des temps d'inclusion

COMPETENCES

- Bonne connaissance des spécificités et des besoins particuliers des élèves présentant des troubles des conduites et des comportements
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

Les enseignants devront être titulaires du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)

EREA Beauregard à Taden
Professeur des écoles et P.E spécialisés faisant fonction d'éducateur

RNE	ETAB.	TYPE DE POSTE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221569L	EREA de Taden	P.E faisant fonction d'éducateur	ST BRIEUC ASH	ISIN	option F			
		Professeur des écoles	ST BRIEUC ASH	ISES	option F			

Réf : - circulaire n°95-127 du 17-5-1995 (BO n°22 du 1-6-1995) relative aux finalités, missions, public et organisation pédagogique des EREA
 - circulaire n°74-148 du 19-4-1974 modifiée par la circulaire n°80-437 du 14-10-1980, la circulaire n°94-204 du 13-7-1994 et la circulaire n°2002-079 du 17-4-2002

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

1) Professeurs des écoles spécialisés faisant fonction d'éducateur

Ces postes sont confiés à des professeurs des écoles titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. La quotité horaire est de 35 heures hebdomadaires dont 2 heures de réunion hebdomadaires.

Ces enseignants exercent sous autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Les missions des professeurs des écoles spécialisés faisant fonction d'éducateur en EREA sont les suivantes :

- Dans la classe :
 - d'enseignement dans la classe,
 - de participation à l'élaboration et au suivi des différents parcours des élèves,
 - l'accompagnement personnalisé des élèves (préparation stages, préparation certifications,
- Hors la classe :
 - éducative et d'accompagnement des élèves telles que l'accompagnement scolaire après la classe (aide aux devoirs, préparations des CCF, l'accompagnement à l'hygiène et à la santé, à la gestion de la vie de l'internat avant la nuit en coopération avec les ASEN.
 - coopération et mise en œuvre du projet éducatif
- Au sein de l'établissement
 - participation aux réunions concernant les élèves (ESS, équipes éducatives et pédagogiques, réunions avec les parents ;
 - l'accompagnement des instances des collégiens (délégué, conseil de vie collégien).

2) Professeur des écoles

Les postes de professeurs des écoles en EREA sont confiés à des professeurs des écoles titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F. Ces enseignants exercent sous autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

L'enseignant en EREA exerce auprès d'élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables. Il participe à la mise en œuvre d'une formation dont la visée est à terme professionnelle, il apporte aux élèves une aide à l'orientation et à l'insertion leur permettant de construire leur projet personnel et professionnel en tenant compte de leurs compétences.

Il participe à l'élaboration et au suivi des différents parcours des élèves et à l'accompagnement personnalisé (stage, préparation aux certifications)

Cet enseignant veille à favoriser, chez les élèves, l'acquisition progressive de la plus grande autonomie possible, le développement de l'estime de soi afin de favoriser, au mieux, l'accomplissement de leur scolarité.

Pour ces différents postes, les personnes intéressées devront s'informer de la nature des missions auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07) ou de madame BARRIERE, chef d'établissement (EREA de Taden, 02 96 39 32 60).

**Poste d'enseignement des langues vivantes étrangères
Itinérant Allemand**

RNE	ECOLE ou CIRCONSCRIPTION	NATURE DE SUPPORT / SPECIALITE		NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221524M	E.E.PU PORDIC	ITIN	Itinérant allemand	1		

Postes itinérants d'enseignement des langues vivantes étrangères (temps plein quotité = 100)

Peuvent se porter candidats, les enseignants titulaires d'une habilitation en langue allemande ou étant susceptible de l'obtenir avant la fin de la présente année scolaire.

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Mme Bleuven, Inspectrice de l'Education Nationale de Paimpol (Tél : 02 96 20 49 59).

DIPOSITIF ITEP : Saint-Brieuc
Coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement (1 poste)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	CIRCONSCRIPTION	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221110M	SAINT-BRIEUC	Rue Mermoz	ST BRIEUC ASH	Option D	1		

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ;
 - arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médicosociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09).

CADRE GENERAL

La coordination de l'Unité d'Enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D. Cet enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH.

Sur Saint-Brieuc, il exerce les fonctions d'enseignant et de coordonnateur.

- **Pour mi-temps une activité d'enseignement sur l'unité d'enseignement située 8 rue Mermoz** : l'enseignant exercera auprès d'élèves, présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC), accueillis à la journée et en internat sur le dispositif ITEP. Un éducateur et une maîtresse de maison sont présents sur les temps de scolarisation.

- **Pour mi-temps une activité de coordonnateur pédagogique** : l'organisation du dispositif ITEP sur plusieurs sites implique la mobilité du coordonnateur.

MISSIONS - Le coordonnateur pédagogique de l'Unité d'Enseignement du dispositif ITEP :

1. Est associé à la concertation qui s'établit entre la MDPH, les familles et l'équipe de l'institut lors de la demande d'admission d'un enfant ;
2. Participe avec le directeur et le médecin à la répartition des enfants dans les divers groupes situés sur chacun des sites. Il est aussi informé de toute absence ou sortie d'élèves scolarisés, quel que soit le site ;
3. Assure le lien avec les enseignants des écoles d'origine afin de favoriser au mieux la scolarisation ;
4. Participe aux réunions organisées par le directeur en vue d'assurer la bonne coordination de l'ensemble des actions éducatives thérapeutiques et pédagogiques dont bénéficie chaque enfant ;
5. Consulte régulièrement et informe les enseignants de chaque site, leur transmet tout élément nécessaire à l'organisation du suivi pédagogique des élèves, en lien avec les responsables du dispositif et, anime l'équipe pédagogique. Du fait d'une organisation pédagogique articulée sur plusieurs sites, le coordonnateur devra maîtriser l'outil informatique et les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation et d'un emploi du temps construit et validé, le coordonnateur pédagogique est garant de la mission de l'unité d'enseignement. Il appartient au coordonnateur et à l'équipe enseignante, d'appliquer ces principes et d'adapter le dispositif de scolarisation sur chacun des sites. A cette fin, la scolarisation des élèves s'effectuera pour partie dans les classes rattachées au dispositif et, autant que de besoin, progressivement dans des établissements scolaires partenaires.

COMPETENCES

- Une bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Une expérience de travail en partenariat avec des services du médico-social
- Une disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction du dispositif ITEP afin de connaître le projet d'établissement. **Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de ce dispositif. Avant de postuler sur ces postes, les personnes intéressées devront se renseigner auprès de la direction du dispositif ITEP (02 96 78 19 09) et prendre contact avec l'IEN ASH, madame Françoise LE BROZEC (02 96 75 90 07)**

Réf. relatives aux conditions de nomination du coordonnateur : arrêté du 2-4-2009, article 5a) ; JO du 8-4-2009.

Le poste de coordonnateur pédagogique est soumis à entretien concerté entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social.

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 2 classes)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221105G	TREVOU TREGUIGNEC	SANATORIUM MARIN DE TRESTEL	OPTION C	1		
0221661L	ST CAST LE GUILDO	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	OPTION D	1		
0221101C	LANGUEDIAS	IME LES AMIS DE BEL AIR	OPTION D	1		

DESCRIPTIF DU POSTE

- Réf : - Décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - Arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
 (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH Option C ou D.

MISSIONS

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- Mettre en œuvre de façon concertée le volet pédagogique du Projet Personnel de Scolarisation de chaque élève accueilli dans l'établissement à travers un enseignement spécialisé,
- Organiser la mise en œuvre de tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève,
- Participer aux réunions de coordination et de promotion de la scolarisation,
- Mettre en œuvre un travail de partenariat avec l'ensemble des personnels de l'établissement.

Il est vivement conseillé de prendre contact avec la direction de chaque l'établissement afin de connaître le projet d'établissement.

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social ou sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	Option demandée	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221562D	PLERIN	CENTRE HELIO MARIN Saint-Laurent	C	1		
0221102D	DINAN	I.M.E. Les Vallées	D	1		
0221510X	ST BRIEUC	I.M.E. Du Valais	D	1		
0221564F	PLEMET site de Plémet	I.M.E. Belna	D	1		
0221663N	ST BRIEUC	I.M.E. Guy Corlay	D	1		
0221665R	MINIHY TREGUIER	I.M.E. Ker An Heol	D	1		
0221752K	PLAINTEL	I.M.E. Les Mauriers	D	1		
0221664P	LOUDEAC	I.M.E. Saint-Bugan	D	1		

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
 (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH de l'option correspondante au poste.

MISSIONS

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- En collaboration avec le directeur de l'établissement, fixer et garantir les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement
- Coordonner l'activité des professeurs des écoles et détermine les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires
- Promouvoir et organiser les temps de scolarisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- Etre associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire
- Tenir le suivi des documents relatifs à la scolarité des élèves (être informé des entrées, sorties et absences, et participe aux réunions d'admission des enfants ou adolescents)
- Participer aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.

Cette coordination s'exerçant dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement (projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique).

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social et sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

**Enseignant référent
auprès des élèves en situation de handicap**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221127F	BROONS collège J. Monnet	Enseignant référent	1.00		
0221623V	DINAN collège F. Broussais	Enseignant référent	1.00		
0220038X	PLANCOET clg Chateaubriand	Enseignant référent	1.00		
0220197V	GUINGAMP collège J. Prévert	Enseignant référent	1.00		
0221931E	LANNION collège Y. Coppens	Enseignant référent	1.00		
0221991V	PAIMPOL collège Chombart de Lauwe	Enseignant référent	1.00		
0221537B	LAMBALLE Collège Gustave Téry	Enseignant référent	1.00		
0221039K	PLERIN collège J. Lequier	Enseignant référent	1.00		
0221028Y	QUINTIN collège Le Volozen	Enseignant référent	1.00		
0221038J	ROSTRENEN collège E. Herriot	Enseignant référent	1.00		
0221513A	ST BRIEUC collège L. de Vinci	Enseignant référent	1.00		

DESCRIPTIF DU POSTE

- L'enseignant référent est un enseignant spécialisé titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du 2CA-SH qui exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés du département afin d'assurer sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

Il travaille en lien étroit avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- Cet enseignant contribue, sur son secteur d'intervention, à l'accueil, à l'information et au conseil de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal et des équipes pédagogiques. Il est chargé de rassembler et de synthétiser les éléments de l'évaluation des besoins et des compétences du jeune réalisée en milieu scolaire.

- Cet enseignant est chargé de réunir et de coordonner l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent.

- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation.

- Le secteur d'intervention des enseignants référents est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des établissements scolaires du premier et du second degré ainsi que les établissements de santé et médico-sociaux, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

- Il rend compte de son activité au niveau départemental (à l'IEN ASH tableau de bord ASH) et de la scolarisation des élèves en situation de handicap à partir des enquêtes nationales annuelles (à la DGESCO).

PROFIL SOUHAITE

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des enfants en situation de handicap, en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.

- Bonnes aptitudes au travail en équipe et en partenariat

- Bonnes connaissances de l'outil informatique (tableur, traitement de textes)

- Grande aptitude à la communication

- Grande souplesse organisationnelle et réelle disponibilité horaire

- Disponibilité calendaire pour assurer la continuité du service.

- Très bonne connaissance et utilisation de l'outil informatique (bureautique, base de données) et de communication

Module de professionnalisation « exercer comme enseignant référent ou secrétaire CDO ou minimum de deux ans d'ancienneté dans une autre option.

⇒ **Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)**

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste spécialisé « dispositif de scolarisation » - collège Beaufeuillage, Saint-Brieuc

RNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220195T	SAINT BRIEUC Beaufeuillage	ULIS	OPTION D	1		

CADRE GENERAL

L'enseignant coordonnateur du dispositif de scolarisation implanté sur le collège Beaufeuillage exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

Cet enseignant est placé sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'IEN ASH pour le volet pédagogique, il scolarisera des adolescents présentant des troubles psychiques ou des troubles des conduites et des comportements dans le cadre suivant :

- Sur le collège Beaufeuillage : sur des créneaux distincts, l'enseignant exercera auprès d'adolescents issus des dispositifs ITEP ou suivis par l'hôpital de jour pour adolescents :

- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) suivis par l'hôpital de jour pour adolescents de Saint-Brieuc
- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP
- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP-ado

- Sur le site de l'hôpital de jour pour adolescents (situé 23, rue Georges Palante) : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation.

L'objectif pédagogique est la poursuite des apprentissages scolaires pour envisager, dans les meilleurs délais, un retour à la scolarité en milieu ordinaire.

MISSIONS de l'enseignant coordonnateur en ULIS-collège :

- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante de l'hôpital de jour, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- En partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP participer à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Participer à différents temps de synthèse en collaboration avec les personnels des équipes des dispositifs ITEP et de l'hôpital de jour

COMPETENCES

- Bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Expérience de travail en partenariat avec des services de soins et des services du médico-social.
- Bonne connaissance des programmes de l'école primaire et de ceux du collège.
- Volonté de participer à l'évolution du dispositif en partenariat et en concertation avec les responsables des structures concernées (collège – hôpital de jour – dispositif ITEP).
- Disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles.
- Positionnement adapté sur le rôle et le statut des dispositifs de scolarisation

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste enseignant spécialisé
Maison d'arrêt de Saint-Brieuc (0221885E)**

RNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0221885E	Maison d'arrêt St Brieuc	ISES	OPTION F		

- Candidat titulaire du CAPSAIS ou CAPA-SH option F ayant de préférence une expérience en formation d'adultes.
- L'enseignant nommé s'engage à suivre l'intégralité des sessions de formation organisées conjointement par les ministères de l'Education Nationale et de la Justice et à s'adapter aux différentes contraintes de service liées à ce poste.
- Au cours de la première année de fonction, il reste titulaire du poste qu'il occupait précédemment.
- L'enseignement à des adultes ou des mineurs en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation à un diplôme pour un public spécifique (préparation aux examens CFG-DNB, lutte contre l'illettrisme)
- Mise en œuvre et accompagnement des enseignements à distance.
- Ces actions d'enseignement s'accompagnent de tâches de coordination et de concertation (notamment avec les responsables de l'Unité Pédagogique Régionale).
- Des capacités à travailler en équipe, à respecter les règles de sécurité et de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire sont absolument nécessaires.

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste spécialisé
Coordonnateur de la commission départementale d'orientation (0,5 ETP)

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220092F	ST BRIEUC	IEN ST-BRIEUC ASH	ACEN	0.5		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) et implanté à la circonscription de Saint-Brieuc ASH. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

MISSIONS DU SECRETARIAT CDO:

Les enseignants secrétaires de CDOEA sont des spécialistes de la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire.

Ils développent une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des projets des élèves.

- En lien avec les IEN CCPD et les chefs d'établissements du second degré : réception et vérification des dossiers de demande d'orientation vers les EGPA.
- Organisation des Commissions techniques d'orientation : calendrier, convocations, invitations des familles, préparation des dossiers.
- En commission : présentation des dossiers, mise à jour des relevés de décisions.
- Préparation et organisation des CDO plénières (élaboration des listes avec avis, convocations, calendrier...).
- Mise à jour régulière du tableau des effectifs scolarisés en EGPA notamment en lien avec la MDPH (prise en compte des élèves handicapés scolarisés en EGPA).
- Suivi des projets pédagogiques des SEGPA – Rôle de conseil

COMPETENCES ATTENDUES :

- Faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique
- Maîtrise des outils de bureautique : tableur, traitement de textes, courriels.
- Compétences pédagogiques et didactiques-
- Qualités relationnelles. Discrétion et réserve professionnelle – capacité relationnelle à entrer en communication avec l'ensemble des partenaires
- Disponibilités et flexibilités horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Les candidats titulaires du titre requis (CAFIPEMF exigé) seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste spécialisé
Adjoint au coordonnateur du pôle enfance de la MDPH

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220092F	ST BRIEUC	IEN ST-BRIEUC ASH	MDPH	1.00		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS), implanté à la circonscription de Saint-Brieuc ASH et rattaché à la MDPH. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

MISSIONS :

Le/la coordonnateur/trice adjoint participe aux missions d'information, d'instruction et d'orientation des demandes assurées par la MDPH, concernant le public enfant.

Sous l'autorité du coordonnateur/trice du pôle Enfance, Il/elle assure le lien avec les partenaires du secteur de la scolarisation. Il/elle est en contact plus particulièrement avec les enseignants référents et les représentants des établissements et services médico-sociaux.

C'est un professionnel mis à disposition de la MDPH par la direction académique des services départementaux de l'Education nationale (autorité hiérarchique de l'IEN ASH et fonctionnelle de la directrice de la MDPH).

Au titre de l'organisation et la coordination administrative, il/elle assure :

- l'examen, le contrôle de la recevabilité des demandes et l'instruction concernant les demandes d'aides humaines, notamment en priorisant l'examen des renouvellements de droit ;
- l'accompagnement, la préparation et l'animation des différentes équipes d'évaluation ;
- le lien avec les enseignants référents sur les situations individuelles complexes dans le cadre de la « Réponse accompagnée pour tous » ;
- la formalisation des décisions de la CDAPH.

Au titre de l'animation et de la coordination du partenariat, il assure :

- l'animation des partenariats et des relations avec les professionnels médico-sociaux, para-médicaux, et libéraux pour sensibiliser à la nécessité de recourir de manière adaptée aux dispositifs du handicap ;
- le conseil technique auprès des professionnels, des partenaires.

COMPETENCES ET QUALITE ATTENDUES :

- Aptitude indispensable pour le travail en équipe et à la communication
- Qualités relationnelles et organisationnelles
- Maîtrise de l'outil informatique
- Connaissances dans le domaine du handicap et de la compensation
- Disponibilités et flexibilités horaires.
- Adaptabilité calendaire pour assurer la continuité du service public

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Coordonnateur du pôle enfance de la MDPH

RNE	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221945V	ST BRIEUC	ST BRIEUC ASH	MDPH	1		

Direction : MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES.

Service : Pôle Enfance

Intitulé du poste : Coordonnateur Pôle Enfance – Catégorie A

Résidence administrative : Plérin

Taux d'Emploi : temps plein

Astreintes particulières : pas d'astreinte mais flexibilité des horaires en fonction des besoins

Prévention des risques (observations particulières) : Néant

DESCRIPTION DE LA MISSION

Sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur de la MDPH et de la Responsable de coordination des pôles, au sein d'une équipe d'au moins 10 agents, le Coordonnateur du pôle enfance est garant du bon fonctionnement du dispositif et du processus d'instruction pour toutes les personnes en situation de handicap de moins de 20 ans présentant une demande de compensation du handicap, excepté les demandes de compensation financières, instruites par deux autres coordonnateurs. Personnel mis à disposition de la MDPH par la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor, cet agent est sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH.

Il établit les liens nécessaires avec les enseignants référents durant toute l'instruction de la demande, il anime l'équipe technique chargée d'élaborer une proposition de compensation, il entretient les liens avec les partenaires et les familles et contrôle les décisions notifiées aux familles et aux partenaires.

Les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap sont des spécialistes de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Ils développent une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des projets des élèves.

DESCRIPTION DES TACHES

- Organiser et coordonner le travail des secrétaires ;
- Etre garant de toutes les étapes d'instruction, de la conduite de l'évaluation en lien avec l'équipe pluridisciplinaire (équipe composée de médecin, travailleur social, enseignant spécialisé, psychologue scolaire, responsable d'établissement ou de service médico-social), de l'implication et de l'information de la personne en situation de handicap ou de son représentant légal ;
- Organiser et animer les équipes techniques, en vue d'élaborer le plan personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Présenter les demandes aux membres de la CDAPH ;
- Veiller à la conformité du contenu et de la mise en forme des décisions ;
- Rédiger les mémoires de contentieux et représenter la MDPH aux audiences devant le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI) ;
- Participer aux actions qui se situent dans l'environnement de la MDPH (projets, forums, temps d'échanges et de communication, relations avec les Établissements et services médico-sociaux, sanitaires etc.) ;
- Participer (en lien avec la direction) à l'élaboration de partenariats, à des réunions départementales, régionales, nationales ;
- Participer à l'analyse des statistiques pour la production du rapport annuel d'activités de la MDPH.

COMPETENCES ET QUALITES SOUHAITEES

- Connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;
- Maîtriser la démarche et les outils pour concevoir les projets individuels des élèves et leur mise en œuvre ;
- Contribuer aux travaux d'une équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans une démarche globale de coopération ;
- Connaissance et expérience dans le domaine médico-social, connaissance du système éducatif et particulièrement dans le secteur du handicap ;
- Sens du travail en équipe, bonne capacité relationnelle et d'adaptabilité ;
- Bonnes capacités de synthèse et de rédaction ;
- Expérience d'encadrement ;
- Maîtrise dans l'utilisation des outils informatiques, compte tenu de la Gestion dématérialisée des dossiers des usagers de la MDPH depuis la mise en place de la Gestion Électronique des Documents (GED) ;
- Faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07) en vue d'une information plus approfondie sur les tâches et missions dévolues à ce poste.

**Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D
Site de Quévert**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221947X	Quévert	Le Petit Prince	ECSP	Option D	1		

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec l'inspectrice de la circonscription de Dinan sud, l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur l'hôpital de jour « La Rose des Vents », établissement sanitaire, situé 1 rue des Alouettes sur la commune de Quévert, accueillant des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Coordonner le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation partagée entre le site de l'hôpital de jour et l'école de référence
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants des écoles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour

COMPETENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle de l'hôpital en respectant les directives de l'Education nationale

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Enseignant spécialisé en Hôpital de jour – Option D
Sites de Lannion, Paimpol

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0220942E	Lannion	Pen An Ru	TRS G0145	Option D	0.75		
0220701T	Paimpol	Le Bras			0.25		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0145 et implanté à l'école élémentaire Pen Ar Ru de Lannion. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

CADRE GENERAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH, en lien avec les inspecteurs des circonscriptions de Lannion et de Paimpol, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

- Sur Lannion : l'enseignant exercera sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école de Pen Ar Ru pour ¾ de son temps de travail
- Sur Paimpol : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation implanté sur le site de l'hôpital de jour (*situé 36 rue du Général Leclerc*) pour ¼ de son temps de travail, soit 1 journée par semaine.

Cette organisation implique la mobilité de l'enseignant.

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves : sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour de Paimpol et sur le dispositif inclusif de scolarisation de l'école élémentaire de Pen Ar Ru à Lannion.
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec les équipes soignantes des sites de Lannion et Paimpol, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Travailler en partenariat avec les différents personnels des services de soins et les enseignants de l'école
- Sur le site de Paimpol : sur certaines périodes (notamment au premier semestre), se rendre, au regard des projets individuels des élèves sur leurs lieux de scolarisation afin d'aider les enseignants à mettre en œuvre des enseignements adaptés répondant aux besoins spécifiques des élèves suivis par l'hôpital de jour
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour

COMPÉTENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec des équipes pluri-professionnelles

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Enseignant spécialisé en Hôpital de jour– Option D
 Site de Saint-Brieuc**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0220519V	St-Brieuc	Les merles	ECSP	Option D	1		

CADRE GÉNÉRAL

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice ASH en lien avec l'inspecteur de la circonscription de Saint-Brieuc Est, l'enseignant scolarisera des enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement dans le cadre suivant :

En école : l'enseignant exercera, le lundi, mardi, jeudi & vendredi matin, sur le dispositif inclusif de scolarisation implanté sur l'école des Merles

Sur le site de l'hôpital de jour (situé 8 boulevard Hoche) : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation

MISSIONS

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves : sur le dispositif de scolarisation de l'hôpital de jour et sur le dispositif inclusif de scolarisation de l'école des Merles
- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante de l'hôpital de jour, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- Travailler en partenariat avec les différents personnels du service de soins et les enseignants de l'école des Merles
- Participer à des temps de synthèse en collaboration avec les personnels de l'hôpital de jour

COMPÉTENCES

- Bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis sur l'hôpital de jour, notamment sur le plan de la scolarisation des élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec une équipe pluri-professionnelle

L'enseignant devra être titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option D.

Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de madame LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Classe relais
Collège A. Le Braz de Saint-Brieuc**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	OPTION	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220185G	ST BRIEUC	Collège A. Le Braz	(CLR) CLASSE RELAIS	Option F	1		

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN ASH et de l'IEN IO.

La finalité essentielle de cette classe consiste à favoriser, par un accueil spécifique et temporaire, une réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire sous statut scolaire ou dans une formation en alternance.

Y sont scolarisés à temps partiel en priorité des jeunes de 14 à 16 ans qui, en grande difficulté scolaire et personnelle sont dans un processus de décrochage scolaire ou en ont été exclus. Le travail s'effectue en partie avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les partenaires territoriaux.

Les objectifs doivent permettre aux jeunes accueillis de :

1. Se construire un projet personnel et professionnel,
2. Reprendre et poursuivre les apprentissages fondamentaux,
3. Se socialiser dans le groupe, accepter les règles de la vie collective
4. Se situer par rapport à la loi,
5. Favoriser ainsi le retour dans un établissement scolaire ou l'engagement dans un cursus d'apprentissage et/ou de formation professionnelle.

DESCRIPTIF DU POSTE

En collaboration avec les professionnels partenaires, appréhender le jeune dans sa globalité, en tant que personne (et non seulement en tant qu'élève), dans son environnement familial et social, dans sa culture, son langage, ses habitudes de vie. Construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie dans l'Ecole qui tiennent compte de ses savoirs, savoir-faire et de ses comportements.

Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé les compétences nécessaires **à l'interne** de l'Education nationale (équipe pédagogique, chefs d'établissement d'origine et d'accueil, Conseillers d'Orientation Psychologues, personnel médico-social, équipe médicale...) et **à l'externe** (travailleurs sociaux, associations, justice, entreprises...)

Construire et gérer le groupe d'élèves en fonction des personnalités présentes. Construire et mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage. Toute cette démarche ne peut se concevoir que dans des actes d'enseignement adaptés à la problématique de chacun des jeunes accueillis.

COMPETENCES SOUHAITEES : *(en complément des compétences explicitées dans le référentiel de Professeurs des Ecoles et du référentiel de CAPA-SH option F)*

- connaissance des différents réseaux d'aide aux élèves et d'accompagnement éducatif,
- préparation et suivi de l'alternance en entreprise,
- maîtrise de l'outil informatique et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
- capacité à présenter les dossiers à la commission d'admission en classe relais.

QUALITES ATTENDUES :

- aptitude au travail et à l'animation d'équipe,
- capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves à besoins spécifiques

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de monsieur Lionel Le Gruiec, IEN IO (02 96 75 90 09) ou de madame Françoise LE BROZEC, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Classe/atelier-relais ou « classe SAS » (0,5 ETP)
et chargé(e) de mission auprès de la PJJ (0,5ETP)**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB POSTE DE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221513A	ST-BRIEUC	Collège Léonard de Vinci	(CLR) CLASSE RELAIS	C0071	1.00		

Ce poste est placé sous autorité conjointe de l'IEN IO et de l'IEN ASH. Il est composé de 0,5 ETP pour la classe-atelier relais, poste implanté au collège Vinci à St Brieuc et de 0,5 ETP pour la mise à disposition de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse.

➤ **MISSION CLASSE/ATELIER-RELAIS OU « CLASSE SAS »**

Cette classe a pour finalité, par un accueil spécifique d'une durée moyenne de quatre semaines, de favoriser la réinsertion effective des élèves dans une formation ordinaire, sous statut scolaire.

Sur ce dispositif, sont scolarisés, à temps partiel, des jeunes relevant du collège aux situations diverses (déscolarisation, rupture familiale...) dont le parcours antérieur nécessite la mise en œuvre d'un bilan pédagogique en vue de proposer une affectation pertinente dans le cadre d'un parcours ordinaire ou adapté.

Descriptif des missions :

- Appréhender le jeune dans sa globalité, construire avec celui-ci un plan de formation personnalisé et un contrat de vie qui tiennent compte de ses possibilités ;
- Mobiliser toutes les ressources pour mettre en œuvre le projet personnel de chaque jeune après avoir recensé l'ensemble des compétences humaines nécessaires tant sur le plan scolaire que partenarial ;
- Mettre en œuvre des stratégies individualisées d'apprentissage.

➤ **MISSION AUPRES DE LA PJJ**

Ce poste répond, sur le plan départemental, à la collaboration des services de l'Education nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le but de lutter contre l'exclusion scolaire et la déscolarisation.

Descriptif des missions : *(celles-ci sont définies en partenariat par la PJJ et l'EN)*

- Faciliter l'accès à la scolarisation et à la qualification des jeunes pris en charge par la PJJ
- Améliorer les procédures de repérage, participer à l'évaluation scolaire de jeunes déscolarisés ;
- Coordonner et développer les relations partenariales ;
- Contribuer à la scolarisation en tenant compte de la spécificité partenariale du poste ;
- Faciliter la scolarisation totale ou partielle dans les dispositifs communs, le lien entre classe relais, MLDS, CIO...
- Elaborer des stratégies de scolarisation en cohérence avec les parcours individuels.

Modalités d'action :

- Prendre en charge, pour des activités scolaires, certains jeunes (en groupe ou individuellement) accueillis par les structures de la PJJ (ou habilitées), afin d'organiser et de mettre en œuvre un enseignement permettant d'observer et d'évaluer les aptitudes des élèves et la reprise des apprentissages fondamentaux.
- Participer, au sein de diverses réunions, à l'élaboration et à l'harmonisation de stratégies de travail
- Assurer la liaison et le suivi avec les équipes des établissements scolaires concernés
- Rendre compte régulièrement, par des bilans, de son activité à l'Education nationale comme à la PJJ

Qualités souhaitées :

- *Aptitude au travail et à l'animation d'équipe,*
 - *Capacités relationnelles d'écoute et de dialogue avec des élèves aux profils particuliers*
- ⇒ **Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de monsieur Lionel Le Gruiec, IEN IO (02 96 75 90 09)**

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste en unité d'enseignement pour enfants TSA (Troubles spécifiques du spectre de l'autisme)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221432M	ST-BRIEUC	E.E.PU Yves Dollo	ECSP	Option D	1.00		

Le plan autisme 2013- 2017 prévoit la création d'unités d'enseignement (UE) en classes maternelles pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants porteurs de troubles spécifiques du spectre de l'autisme (TSA) dès la petite enfance, en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées, telles que recommandées par la HAS et l'ANESM en 2012.

IMPLANTATION

Cette unité d'enseignement est implantée à l'école primaire Yves Dollo à Saint-Brieuc.

L'UE s'appuie sur le cahier des charges exposé dans l'instruction interministérielle – n° DGCS /SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014.

PROFIL DU CANDIDAT

- Enseignant titulaire, expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme.
- Détenteur d'un CAPA-SH ou CAPSAIS : *la spécialisation sur l'option « D » est attendue, à défaut, le postulant s'engagera à la valider au cours de la première année d'exercice sur le poste.*

MISSION de l'enseignant identifié comme le coordonnateur de l'UE

« Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social. A ce titre :

- il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves ;
- il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service, ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ;
- il travaille en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation.

Il est le garant de la conception, de la mise en œuvre et de la régulation des projets d'apprentissage des élèves concernés, dans le cadre des programmes nationaux.

COMPÉTENCES attendues en termes de connaissances

- solides connaissances des troubles du spectre autistique ;
- expérience pédagogique en ASH avérée ;
- connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- maîtrise des théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages ;
- maîtrise des programmes en vigueur, notamment du cycle 1.

COMPETENCES attendues en termes de capacités et savoir-faire

- faire preuve d'une parfaite déontologie de la fonction publique ;
- travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels ;
- savoir analyser une situation de handicap et dégager les besoins de l'élève en termes scolaires ;
- coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre du projet individuel de chaque élève ;
- mettre en œuvre les aides pédagogiques préconisées ;
- évaluer régulièrement les actions engagées ;
- respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires à chaque situation ;
- évaluer les situations critiques et/ou d'urgence.
- prendre la distance nécessaire à l'analyse des problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- faire preuve de disponibilité pour des réunions hors temps scolaire ;
- suivre les formations proposées et se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Relations fonctionnelles en interne :

IEN ASH et IEN de la circonscription ; Enseignant(s) Référent(s) ; Equipe pluridisciplinaire de l'établissement médico-social ; Equipe enseignante de l'école d'implantation

Relations fonctionnelles en externe :

Direction académique des Côtes d'Armor ; Agence régionale de santé (ARS) ; MDPH ; Etablissement et service médico-social de référence ; AVS, le cas échéant ; Familles

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame LE BROZEC, IEN en charge de l'ASH, au 02.96.75.90.07.

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste de soutien : Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou vacant (V)	N° poste
0221711R	GUINGAMP	E.E.PU La Chesnaye	ENS. CL. ELEM	EFIV (G0107)	0,75		
0221042N	LANNION	E.E.PU Woas Wen	ENS. CL. ELEM	EFIV (G0107)	0,5		
0220326K	PLOUFRAGAN	E.E.PU L.Guilloux	ENS. CL. ELEM	EFIV (G0107)	0,25		
0221045S	LOUDEAC	E.E.PU J. Verne			0,25		
0221947X	QUEVERT	E.E.PU Le Petit Prince	ENS. CL. ELEM	EFIV (G0107)	0.25		

Ces postes de soutien sont intégrés aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0107 et implantés respectivement à E.E.PU La Chesnaye à Guingamp, E.E.PU Woas Wen à Lannion et E.E.PU Le petit prince à Quévert. Ces postes figurent sur la liste des postes de TS avec spécialité. Ce sont ces postes de TRS qui devront être saisis dans la liste des vœux sur I-prof.

Les postes de Ploufragan et Loudéac sont rattachés au poste de CASNAV rattaché à l'IENA. (cf. fiche 18).

MISSIONS

- Aider les enseignants des classes ordinaires dans le suivi scolaire des élèves.
- Organiser et mettre en œuvre le soutien aux élèves intégrés en classe ordinaire.
- Mettre en place des outils de suivi pédagogique de l'école au collège.
- Travailler en partenariat : familles, associations, collègues.
- Participer au groupe départemental de suivi de la scolarisation des enfants du voyage

Les enseignants travailleront, sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription.

EXPERIENCE SOUHAITEE

- Avoir enseigné auprès d'élèves en difficulté.
- Connaître les populations accueillies.
- Posséder des compétences confirmées en enseignement / apprentissage de la langue orale et écrite.
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée.
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme MENAGER, IEN pré-élémentaire (02.96.75.90.75, ce.ien22@maternelle@ac-rennes.fr)

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste coordonnateur « CASNAV »

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou vacant (V)	N° poste
0221840F	SAINT-BRIEUC	IENA	CASNAV	EFIV (G0107)	0.50		
0220326K	PLOUFRAGAN	E.E.PU L.Guilloux	ENS. CL. ELEM		0,25		
0221045S	LOUDEAC	E.E.PU J. Verne			0,25		

Le poste est rattaché à l'IENA.
 Pour les postes de Ploufragan et Loudéac, se référer à la fiche 17

MISSIONS

• **Accueillir les élèves et leurs familles**

Réduction des délais d'attente de scolarisation, contribution au bilan diagnostic des compétences des élèves - Définition, en lien avec les équipes éducatives, des modalités de scolarisation les plus adaptées - Aide à la bonne compréhension du système éducatif par les enfants et leurs familles - Information des différents partenaires institutionnels de l'école.

• **Accompagner les équipes pédagogiques**

Diffusion de différents appuis didactiques, pédagogiques, documentaires - Actions d'information et de formation diverses (réunions, animations pédagogiques...) – Accompagnement des équipes dans la compréhension des modalités d'évaluation et d'orientation

• **Assurer le suivi et la fluidité des parcours scolaires**

Développement de la liaison inter-degrés - Contribution à l'animation collective du territoire départemental

• **Faire partie d'un réseau CASNAV**

Soutien de la dynamique de partage et de mise en réseau impulsée par le CASNAV - Coopération active lors des temps de formation ou dans le cadre des différents groupes de travail mis en place par le CASNAV - Mise en œuvre de dispositifs de formation professionnelle en concertation et en cohérence avec la politique de formation académique - Contribution à la conception et à la mutualisation des ressources pédagogiques du CASNAV - Alimentation du tableau de bord du CASNAV sur la scolarisation des EANA et des EFIV - Renseignement de différentes enquêtes, rédaction de bilans réguliers des activités

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ATTENDUES

• **Expertise pédagogique**

Certification complémentaire FLS attendue (obtention l'année suivante a minima) – Maîtrise des éléments d'une pédagogie différenciée - Sensibilisation aux conditions de vie des familles d'EFIV et d'EANA - Aptitude à la communication interculturelle,

• **Valeurs et éthique professionnelles**

• **Compréhension des enjeux d'une école inclusive**

• **aptitude au travail en partenariat et en équipe**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme MÉNAGER, IEN pré-élémentaire (02.96.75.90.75, ce.i22.maternelle@ac-rennes.fr)

Les candidats titulaires du titre requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues

**Postes de conseillers pédagogiques auprès des IEN
CPC**

Circonscription	Poste	Nb de poste	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° ISU
DINAN NORD	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
DINAN SUD	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
GUINGAMP NORD	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
GUINGAMP SUD	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
LAMBALLE	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
LANNION	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
LOUDEAC	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
PAIMPOL	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
ST BRIEUC EST	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
ST BRIEUC OUEST	CPC Généraliste	1		
	CPC EPS	1		
ST BRIEUC ASH	CPC ASH	2		
IEN Pré-élémentaire	CPC	1		

COMPETENCES ATTENDUES

Les candidats devront être titulaires du CAFIMF ou du CAFIPEMF correspondant à la spécialisation sollicitée. Les candidats au poste de CPC ASH devront également être spécialisés, une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- **une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,**
- **une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,**
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- **une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,**
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Le CPC EPS est chargé, conjointement avec le CPC généraliste de la circonscription, de la mise en œuvre du projet d'animation de la circonscription, projet qui recouvre des aspects pluridisciplinaires, méthodologiques et relatifs au fonctionnement des cycles.

Les candidats aux postes de CPD arts visuels, éducation musicale et CPD-RUN (CPD référent pour les usages du numérique) devront, par ailleurs, justifier d'une connaissance approfondie de ces champs disciplinaires, ainsi que la maîtrise de leurs didactiques. **Ils devront être titulaires du CAFIMF ou CAFIPEMF spécifique.**

S'agissant des postes de CPD, des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de l'IEN adjoint à la directrice académique.

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sollicitée. La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste d'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN)

RNE	CIRCONSCRIPTION	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou vacant (V)	N° poste
0220091E	Dinan Nord	anim. informatique	0,5		
0221810Y	Dinan Sud	anim. informatique	0,5		
0220089C	Guingamp Nord	anim. informatique	0,5		
0220085Y	Guingamp Sud	anim. informatique	0,5		
0220088B	Lamballe	anim. informatique	0,5		
0220087A	Lannion	anim. informatique	0,5		
0220093G	Loudéac	anim. informatique	0,5		
0221833Y	Paimpol	anim. informatique	0,5		
0220084X	St Brieuc Est	anim. informatique	0,5		
0221834Z	St Brieuc Ouest	anim. informatique	0,5		

Ces postes d'ERUN sont intégrés aux postes de titulaire de secteur (TRS) G0164 rattachés chacun à la circonscription d'un IEN. Ce sont les postes de TRS qui doivent être saisis dans la liste des vœux sur i-prof.

Les fonctions assignées aux enseignants exerçant sur un poste d'animateur informatique sont définies comme suit :

- mi-temps hebdomadaire à la disposition de l'I.E.N. de la circonscription de rattachement pour exercer, sous son autorité, les missions de conseil et d'animation dans le domaine des usages pédagogiques du numérique auprès des équipes pédagogiques des écoles publiques.
- mi-temps hebdomadaire de décharge de direction d'école ou de complément de service ;

Plus précisément, il s'agit, dans ce cadre, de :

- conseiller et accompagner les enseignants chargés de classe, dans le choix des outils numériques et dans leur utilisation pédagogique, y compris dans la mise en œuvre des activités des élèves dans le quotidien de la classe.
- conseiller les collectivités territoriales (municipalités) lors de l'acquisition et de la mise à disposition des enseignants et des élèves de matériels et d'applications numériques.
- participer aux actions d'animation pédagogique et de formation des maîtres, ainsi qu'à la mutualisation des outils et activités à diffuser, par la participation à l'élaboration et à la mise à jour du site de circonscription,
- participer en circonscription à la mise en œuvre des opérations nationales, académiques et départementales initiées par l'Education nationale pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique (enquêtes, projets, expérimentation et suivi des projets innovants, évaluations institutionnelles,...)
- diffuser les usages pédagogiques de l'outil numérique, assurer la veille technologique...
- inscrire cette activité dans un cadre départemental en participant aux réunions animées par l'I.E.N. chargé de mission et en lui adressant, sous couvert de l'I.E.N. de circonscription, un compte rendu d'activités.

Les ERUN complètent leur service par une charge d'enseignement en école maternelle, élémentaire ou primaire à 0.50 équivalent temps plein.

Les charges de chaque ERUN seront précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle (répartition territoriale en particulier).

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Monsieur Lefort, Inspecteur de la circonscription de Dinan nord (02.96.39.80.13). Le CAFIPEMF est souhaitable et devra être envisagé.

Ils seront reçus par une commission départementale qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste « Plus de maîtres que de classes »

Circonscription	RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPOR T	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
SAINT BRIEUC EST	0221825P	ST BRIEUC	E.E.PU La Vallée	MSUP	1		
	0221585D	ST BRIEUC	E.E.PU Jacques Brel	TRS	0.5		
DINAN SUD	0221090R	MERDRIGNAC	E.E.PU	MSUP	1		
	0221591K	LE MENE	E.E.PU Le Mené Ouest (Saint-Gilles du Mené et Plessala)	MSUP	1		
LOUDEAC	0221021R	MERLEAC	E.E.PU	MSUP	0.5		
	0221418X	PLEMET	E.E.PU	MSUP	1		
GUINGAMP NORD	0221527R	GUINGAMP	E.E.PU La Madeleine	TRS	0.5		

Les postes à 0.5 sont intégrés aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0106 et implantés respectivement à E.E.PU Jacques Brel à Saint-Brieuc, à E.E.PU Merléac et à E.E.PU La Madeleine à Guingamp.

Ces postes figurent sur la liste des postes de TS avec spécialité. Ce sont ces postes de TRS qui devront être saisis dans la liste des vœux sur I-prof.

L'enseignant travaille, sous la responsabilité directe de l'IEN de la circonscription de Saint Brieuc Est et en relation étroite avec les conseillers pédagogiques et la coordonnatrice du REP. Après avoir évalué les besoins scolaires, il participe avec les enseignants titulaires d'une classe à la définition, à la rédaction et à la mise en place du projet.

Son action, au sein du dispositif, sera structurée à partir un emploi du temps, réajusté périodiquement lors des temps de régulation. Elle tiendra donc compte des besoins et des progrès des élèves de cycle 2 au fil de l'année. Les interventions à objectifs restreints, sur une période donnée, concentrées dans le temps et fréquentes seront à privilégier.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Prévenir la difficulté scolaire et y remédier si elle n'a pas pu être évitée, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques.
- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun, assurer la maîtrise des compétences de base : Les acquisitions prioritairement visées sont :
 - Le langage oral et l'apprentissage de la lecture.
 - La production d'écrits.

LE MAITRE SUPPLEMENTAIRE

- fait partie intégrante de l'équipe avec les mêmes obligations de service.
- intervient auprès d'élèves 24 heures par semaine sans avoir la charge d'une classe.
- est force de proposition, comme ses collègues, au regard des choix pédagogiques et des modalités d'organisation retenues.
- s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.

Le maître supplémentaire n'est pas un spécialiste de la difficulté scolaire. Il agit en complémentarité avec l'équipe : les maîtres des classes et les membres du RASED.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Apprécier le travail en équipe et disposer de facultés d'adaptation.
- Se tenir informé de l'évolution de la recherche pédagogique et didactique afin de les intégrer dans le projet.

Renseignements complémentaires :

- Circulaire n°2012-201 du 18-12-2012.
- Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, IEN Saint-Brieuc Est - : 02 96 75 91 31.
-

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste « EANA -Élèves Allophones Nouvellement Arrivés- du premier degré»
à Lamballe – E.E.PU M. Méheut**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220899H	LAMBALLE	Mathurin Méheut élémentaire	IEEL	G0163 – Primo-arrivants	0.5		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0163 et implanté à l'école élémentaire M.Méheut à Lamballe. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

MISSION ET SERVICE

La mission essentielle de ce poste consiste à seconder les enseignants pour l'accueil et l'enseignement du français pour des enfants nouvellement arrivés en France, et particulièrement pour ceux qui relèvent du CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) de Lamballe.

Le service de cet enseignant se déroule à l'école primaire et dans le cadre du cycle 3 sous la responsabilité de l'IEN de Lamballe.

L'enseignant travaille, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription de Lamballe, les enseignants des classes où sont accueillis les enfants, tant au collège qu'à l'école et en partenariat avec les responsables du CADA.

Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets personnalisés de scolarisation.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire,...),
- Une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère
- Un goût prononcé pour le travail en équipe et en partenariat.
- Des facultés d'adaptation à des situations en évolution permanente.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Luc Leblanc – IEN Lamballe – tél : 02-96-50-54-40

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste « EANA -Élèves Allophones Nouvellement Arrivés- du premier degré»
à Rostrenen**

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221091S	ROSTRENEN	IEEL	G0163 – Primo-arrivants	0.5		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0163 et implanté à l'école élémentaire de Rostrenen. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

MISSIONS

- Evaluer les connaissances et compétences des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et proposer un premier parcours de scolarisation
- Organiser et mettre en œuvre le soutien aux élèves allophones intégrés en classe ordinaire au sein des écoles de la circonscription de Guingamp-Sud
- Aider les enseignants des classes ordinaires dans le suivi scolaire des élèves allophones.
- Mettre en place des outils de suivi pédagogique.
- Travailler en partenariat : familles, associations et autres organismes référents.
- Participer aux actions de formation et d'information du CASNAV destinées aux enseignants en charge des élèves allophones.
- Réaliser des enquêtes concernant les élèves allophones.

L'enseignant travaillera sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Guingamp Sud.

EXPERIENCE SOUHAITEE

- Avoir enseigné auprès d'élèves en difficulté.
- Expérience d'enseignement en cycle 2 (cours préparatoire, ...)
- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés(EANA).
- Posséder des compétences confirmées en enseignement / apprentissage de la langue orale et écrite.
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée.
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe.

L'enseignant travaille, en liaison étroite avec l'équipe de circonscription et les enseignants des classes d'accueil. Après avoir évalué les besoins, en particulier scolaires, il participe à la définition, à la rédaction et à la mise en place des projets individuels.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).
- Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.
- une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères, (exemples : une unité de valeur en Français langue étrangère ou en Français langue seconde – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère),

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M Christophe LE ROHO – IEN Guingamp Sud – tél. : 02.96.43.74.00

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste « EANA -Élèves Allophones Nouvellement Arrivés- du premier degré»
Le Mené – E.E.PU Mené Est**

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220551E	LE MENE	IEEL	G0163 – Primo-arrivants	1.00		

L'enseignant travaille, sous la responsabilité directe de l'Inspectrice de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de DINAN Sud et en relation étroite avec les conseillers pédagogiques et le titulaire du poste de coordonnateur du REP.

Ce poste comporte deux champs d'intervention qui se déclinent de la façon suivante :

- D'une part, une action dont l'objectif est de prévenir la difficulté scolaire ou d'y remédier si elle n'a pas pu être évitée, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques.

Après avoir évalué les besoins scolaires, son action sera structurée à partir d'un emploi du temps, réajusté périodiquement lors des temps de régulation et en fonction des progrès des élèves.

Elle sera orientée pour les élèves de cycle 2 sur le langage oral, l'apprentissage de la lecture et l'écriture. Les interventions s'associent pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.

- D'autre part, un accompagnement en classe pour aider à l'évaluation (connaissances en français, compétences verbales en anglais, compétences en mathématiques) lors de l'arrivée à l'école élémentaire d'un *élève allophone* et un apport de conseils ou de ressources (en lien avec l'IEN en charge du dossier EANA) auprès des enseignants recevant des *élèves allophones nouvellement arrivés* (EANA) sur le secteur de recrutement du collège du Mené.

Le but étant d'élaborer des réponses pédagogiques les mieux adaptées.

L'aide et le conseil s'effectueront de manière dématérialisée pour les enseignants des autres secteurs de collèges de la circonscription.

(Référence circulaire : Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés n° 2012-141 du 2-10-2012)

COMPETENCES SOUHAITEES :

- Une expérience d'enseignement en cycle 2.

- Des compétences langagières en anglais (habilitation, certification, études universitaires...) ou une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères (exemples : une unité de valeur en Français Langue Étrangère ou en Français Langue Seconde ou une expérience d'assistant à l'étranger),

- Un intérêt pour le travail en équipe et une volonté de coopération avec les familles et partenaires pour la réussite scolaire des élèves.

Renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Valérie LECOEUR IEN Dinan Sud au 02. 96. 39. 15. 00.

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste « EANA -Élèves Allophones Nouvellement Arrivés- du premier degré» à Saint-Brieuc – E.E.PU Cesson Croix Rouge

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221506T	SAINT-BRIEUC	Cesson Croix Rouge élémentaire	G0163 – Primo-arrivants	1.00		

DESCRIPTIF

Le **dispositif d'initiation –UPE2A « Unité Pédagogique pour élèves allophones arrivants »**- regroupe des élèves en nombre relativement restreint pour leur dispenser un enseignement spécifique. Son rôle est de conduire au plus tôt les enfants qui la fréquentent à une intégration complète dans les classes ordinaires. Dans cette perspective, il est important que cette classe fonctionne en structure ouverte sur les autres classes de l'école.

L'action de ce maître s'inscrit pleinement dans les projets d'enseignement construits par les maîtres titulaires des classes de l'école, conformément aux programmes nationaux.

L'Inspecteur de l'Education Nationale valide et évalue les actions mises en œuvre.

COMPETENCES REQUISES

La compétence dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère est attendue.

Les candidats devront donc avoir bénéficié d'une expérience et/ou d'une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères (exemple : une unité de valeur en français langue étrangère – une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère).

Un goût prononcé pour le travail en équipe et une expérience d'enseignant en cycle 2 (CP en particulier) sont également souhaités.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de SAINT-BRIEUC Est (.02.96.75.91.31).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste d'enseignant de classe maternelle
« classe passerelle »

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221607C	PLERIN	mat. Harel de la Noë	ENS. CL. MAT	G0106 – CL EX PEDA	0,50		

Le demi-poste est intégré au poste de titulaire de secteur (TRS) G0106 implanté à l'école maternelle Harel de la Noë. C'est ce poste de TRS qui doit être saisi dans la liste de vœux sur i-prof.

MISSIONS

- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique conforme aux impératifs des programmes et compatibles avec les spécificités des enfants de la structure. L'élaboration de ce projet évolutif pour chaque enfant implique une coopération avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'assistante d'accueil.
- Assurer la responsabilité de l'accueil et de la prise en charge sur le temps scolaire des enfants de la structure, le matin, pour des activités ciblées selon des durées bien définies.
- Procéder à l'évaluation et au suivi de l'adaptation scolaire des enfants de « la courte échelle » en coopération avec l'assistante d'accueil, l'éducatrice de jeunes enfants et les parents.
- Assurer la liaison avec l'inspecteur (trice) de circonscription et l'inspection académique.

COMPETENCES

- Avoir une bonne connaissance du développement du jeune enfant et des programmes de l'école maternelle.
- Avoir des qualités de communication et d'écoute
- Etre en capacité de travail en partenariat avec des instances pluridisciplinaires.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Sylvie Le Guennec, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de St Briec Ouest (tél : 02 96 75 91 41) ou auprès de Mme Myriam Ménager, inspectrice en charge de l'école maternelle (tél : 02 96 75 90 75).

**Poste de direction d'école totalement déchargé
Ecole du Bois Gilbert – Yffiniac**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221645U	Yffiniac	Primaire	Directeur d'école	1.00		

La direction d'une école à 14 classes, pour laquelle une décharge complète d'enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

CONTEXTE DE L'ÉCOLE :

- Adresse : rue du Bois Gilbert 22120 Yffiniac
- Collège de secteur : Anatole Le Braz - St Brieuc
- Structure : 14 classes
- Équipe pédagogique : 15 enseignants

Particularité : l'école est organisée en 2 bâtiments distants de 50 m.

Priorités : Les liaisons inter cycles - Des projets spécifiques à chaque cycle. Par exemple : Enseignement du vocabulaire en maternelle – Dispositif de classe inversée en élémentaire – Développement de l'utilisation des outils numériques

DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS :

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...).

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire
- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École.
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction.
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et à la gestion des groupes.
- Être en mesure de fédérer une équipe autour d'un projet d'école centré sur la réussite de tous les élèves
- Pouvoir prévenir et / ou réguler les conflits.
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion.
- Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord.
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves.

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique. Il s'engagera à inscrire son action dans la durée (3 ans minimum).

Les candidats rédigeront une lettre de motivation et seront reçus en entretien individuel par une commission départementale dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien permettra aux candidats d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc Est au 02.96.75.91.31.

**Poste de direction d'école totalement déchargé
E.E.PU Le Mené Est**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220551E	Le Mené	Primaire	Directeur d'école	1.00		

La direction d'une école à 18 classes, pour laquelle une décharge complète d'enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

CONTEXTE DE L'ECOLE :

- Dénomination : Ecole du Mené (pôle Est) – *Bureau de direction d'école basé sur le site de Saint-Jacut du Mené*
- Collège de secteur (Réseau d'Education Prioritaire) : Victor VASARELY de LE MENE (site de Collinée)
- Structure : 18 classes (5 classes maternelles et 11 classes élémentaires + 2 CP dédoublés)
- Particularités :

L'école est répartie sur 4 sites (Site de Collinée, site de Saint-Jacut du Mené, site de Le Gouray et site de Langourla). Un RPI avec l'école de Saint-Vran (direction 2 classes) existe (site de Langourla/ Saint-Vran).

L'école est située en REP : des professeurs surnuméraires sont rattachés à cette école (Poste lutte contre l'illettrisme/ coordonnateur REP Le Mené –Les Moulins), le Rased est rattaché à cette école (psychologue scolaire et maître E (0,5).

Priorités : Envisager des projets fédérateurs basés sur des objets didactiques et pédagogiques dans le respect du parcours des élèves et de la réussite de tous.

DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS :

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...).

Au regard du référentiel métier des directeurs d'école du B.O. du 11 déc. 2014, le candidat devra :

- Connaître le fonctionnement d'une école primaire et les missions d'un directeur d'école
- Pour les responsabilités pédagogiques :
 - Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture
 - Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord pour une mobilisation des ressources humaines (coopération, innovation...)
 - Impulser et participer à l'élaboration d'outils communs d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves
- Pour les responsabilités relatives au travail partenarial :
 - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'école multi-sites du Mené (fédérer) ;
 - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'équipes pédagogiques ;
 - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
 - Travailler en lien avec les élus sur le fonctionnement scolaire et périscolaire.

CONDITIONS REQUISES :

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique. Il s'engagera à inscrire son action dans la durée (3 ans minimum).

Les candidats rédigeront une lettre de motivation et seront reçus en entretien individuel par une commission dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien permettra aux candidats d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Mme Valérie LECOEUR, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de DINAN SUD au 02.96.39.15.00

**Poste de direction d'école totalement déchargé
RPI PLELO TREGOMEUR**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou	N°poste
0221417W	PLELO/TREGOMEUR	Primaire	Directeur d'école	1.00		

La direction d'un RPI composé de l'école primaire de PLELO (12 classes) et de l'école primaire de TREGOMEUR (3 classes) pour laquelle une décharge complète d'enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

CONTEXTE DE L'ÉCOLE :

- Dénomination : RPI PLELO-TREGOMEUR – *Bureau de direction d'école basé sur le site de l'école de PLELO*
- Collège de secteur : LUCIE & RAYMOND AUBRAC de PLOUAGAT
- Structure : 15 classes
(PLELO 12 classes / TREGOMEUR 3 classes)
- Particularités :

Le RPI PLELO-TREGOMEUR comprend deux écoles et une direction unique dans le cadre d'une expérimentation. Le directeur, basé à Plélo, sera amené à se déplacer entre les deux écoles.

Priorités : Envisager des projets fédérateurs basés sur des objets didactiques et pédagogiques dans le respect du parcours des élèves et de la réussite de tous.

DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS :

La gestion de ce RPI implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Les projets d'école sont un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...).

Au regard du référentiel métier des directeurs d'école du B.O. du 11 déc. 2014, le candidat devra :

- Connaître le fonctionnement d'une école primaire et les missions d'un directeur d'école
- Pour les responsabilités pédagogiques :
 - Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture
 - Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord pour une mobilisation des ressources humaines (coopération, innovation...)
 - Impulser et participer à l'élaboration d'outils communs d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves
- Pour les responsabilités relatives au travail partenarial :
 - Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement d'un RPI avec une direction unique
 - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'équipes pédagogiques
 - Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction

CONDITIONS REQUISES :

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école.

Les candidats rédigeront une lettre de motivation et seront reçus en entretien individuel par une commission dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien permettra aux candidats d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Monsieur Christophe LE ROHO, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de GUNGAMP SUD au 02.96.43.74.00.

**Postes de conseillers pédagogiques départementaux auprès de l'INA
CPD**

Spécialité	Nb de poste	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N°ISU
CPD EPS	1		
CPD Musique	1		
CPD Langues et culture régionales	1		
CPD LVE	1		
CPD Arts Visuels	1		
CPD-RUN (CPD référent pour les usages du numérique)	1		
CPC chargé de mission « formation continue »	1		

COMPETENCES ATTENDUES

Les candidats devront être titulaires du CAFIMF ou du CAFIPEMF correspondant à la spécialisation sollicitée. Les candidats au poste de CPC ASH devront également être spécialisés, une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- **une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,**
- **une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,**
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- **une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,**
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Le CPC EPS est chargé, conjointement avec le CPC généraliste de la circonscription, de la mise en œuvre du projet d'animation de la circonscription, projet qui recouvre des aspects pluridisciplinaires, méthodologiques et relatifs au fonctionnement des cycles.

Les candidats aux postes de CPD arts visuels, éducation musicale et CPD-RUN devront, par ailleurs, justifier d'une connaissance approfondie de ces champs disciplinaires, ainsi que la maîtrise de leurs didactiques. **Ils devront être titulaires du CAFIMF ou CAFIPEMF spécifique.**

S'agissant des postes de CPD, des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de l'IEN adjoint à la directrice académique.

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale.

Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire
Secteur du Mené et Plémet**

RNE	COMMUNE	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220551E	LE MENE	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50		
0221418X	PLEMET	ASOU	ANIMATION SOUTIEN (G0202)	0,50		

Ce poste est intégré aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0202 et implanté à l'école primaire de Mené Est. Ce poste figure sur la liste des postes de TS avec spécialité. C'est ce poste de TRS qui devra être saisi dans la liste des vœux sur I-prof.

Sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, le coordonnateur devra renforcer les actions pédagogiques et éducatives dans les écoles et établissements du secteur en REP.

(Textes de référence : Refondation de l'éducation prioritaire / circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014)

Les projets du réseau devront se baser sur le référentiel de l'Éducation prioritaire.

Il s'agira de développer les 14 mesures clés autour de 3 axes :

- des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire
- des équipes éducatives formées, stables et soutenues
- un cadre propice aux apprentissages

Les missions s'articuleront autour de deux axes :

1- Animation du REP :

- Assurer l'impulsion, la mise en œuvre et le suivi du parcours des élèves aux cycles 2 et 3 dans le cadre du contrat d'objectifs, en participant aux instances réglementaires spécifiques du REP (conseils écoles-collège, conseils de cycles et de maîtres, etc...);
- Développer des actions ou projets en partenariat avec l'équipe éducative de nature à conforter une école bienveillante et exigeante, et à favoriser le travail collectif ;
- Assurer l'intégration des nouveaux enseignants en Éducation Prioritaire ;
- Participer à des actions de formation continue ou à la création de modules m@gistère en lien avec les conseillers pédagogiques ;
- Veiller à mutualiser et à faire connaître les outils et pratiques pédagogiques efficaces ;
- Valoriser les actions (expositions, communication auprès des familles ou des partenaires, ...)

2- Référent pour :

- Participer au comité de pilotage du réseau (suivi précis des cohortes d'élèves, développer des tableaux de bord avec des indicateurs spécifiques au secteur) ;
- Mettre en place les outils permettant d'évaluer les actions prévues pour garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » ;
- Développer les dispositifs Education nationale (accompagnement éducatif, devoirs faits...);
- Coopérer avec les familles en proposant des lieux, des actions spécifiques... et en facilitant la lisibilité du système éducatif ;
- Répondre aux demandes des services de l'IA-DSDEN (enquêtes, bilan des dotations, ...) sous couvert de l'IEN ;

Qualités requises :

- disposer d'une expérience préalable d'enseignement ;
- faire preuve de réelles dispositions pour un travail en équipe ;
- avoir des capacités d'initiative et d'organisation ;
- faire preuve d'intérêt pour la recherche et l'innovation en pédagogie ;
- avoir des compétences dans les domaines de la communication, de l'animation, de la régulation et de l'évaluation ;
- posséder une bonne maîtrise des outils numériques ;
- avoir une disponibilité horaire pour participer aux différentes instances et réunions institutionnelles.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Valérie Lecoeur, IEN de Dinan Sud (02 96 39 15 00) et Mme Agnès Bizouarn, IEN de Loudéac (02 96 28 02 82).

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Coordonnateur du territoire d'Education prioritaire
Saint-Brieuc / Plédran**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SPECIALITE	QUOTITE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221043P	ST BRIEUC	LA BRECHE AUX CORNES	ANIMATION SOUTIEN-coord. ZEP	1.00		

DESCRIPTIF

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de St Brieuc Est le coordonnateur du REP (Réseau d'Education Prioritaire) accompagne la mise en œuvre du contrat d'objectifs scolaires.

Le coordonnateur travaille, au sein de l'équipe de circonscription, selon 3 axes :

1. L'action pédagogique

- Coordonner et suivre les projets didactiques, particulièrement dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques.
- Aider et conseiller les professeurs notamment en cycle 1 et 2.
- Impulser et participer à des projets pédagogiques.
- Organiser et suivre, avec l'aide de l'équipe de circonscription, la formation continue.
- Actualiser les résultats des évaluations et les indicateurs du RRS avec l'aide de l'ERUN.

2. Le fonctionnement du REP

- Développer et accompagner les liaisons inter-cycles et inter-degrés
- Participer si besoin aux conseils d'école et de cycle, aux équipes éducatives.
- Concevoir et diffuser les ressources du réseau : matériel scientifique et artistique, bibliothèque, etc
- Recenser les actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- Gérer les crédits alloués au premier degré

3. Le partenariat de proximité :

- Favoriser les liaisons avec les collectivités territoriales (activités périscolaires, PRE, CLAS), les Centres Médico-Sociaux, la Maison Du Département (PMI – services sociaux) et les structures d'animation des quartiers.
- Aider à renforcer les liens avec les familles

COMPETENCES ATTENDUES

- Connaître les programmes de l'école primaire et de la classe de 6^{ème}
- Connaître l'organisation du système éducatif, de l'éducation prioritaire et de la politique de Ville
- Etre capable de travailler en équipe et en partenariat
- Disposer de qualités relationnelles, organisationnelles et d'animation

Les candidats **rédigeront une lettre de motivation** et seront reçus en **entretien individuel par une commission départementale** dont les membres seront désignés par la Directrice académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien aura un double objectif :

- donner aux candidats une information complète et précise sur les conditions d'exercice de la fonction et les sujétions particulières qu'elle implique,
- leur permettre d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. Pascal PERCHERON, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Brieuc Est au 02.96.75.91.31.